

(1)

(N° 57.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 4 DÉCEMBRE 1852.

Répression des offenses envers les chefs des Gouvernements étrangers ⁽¹⁾.

ART. 1^{er}.

Amendement présenté par M. MOREAU.

Substituer les mots : *d'injures* ou *d'outrages*, à celui : *d'offense*.

(1) Projet de loi, n° 20.
Rapport, n° 46.
Amendements, nos 54 et 56.